



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 79 – 16/04/2025

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 15/04/2025 et le 16/04/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 16/04/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

Metz, le **15 AVR. 2025**

Service aménagement biodiversité eau
Unité nature et prévention des nuisances

Le préfet de la Moselle
à

Affaire suivie par : Vanessa MONTLOUIS-GABRIEL
Tél : 03 87 34 34 26
E-mail : vanessa.montlouis-gabriel@moselle.gouv.fr

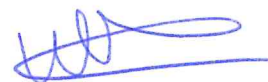
Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une copie de l'arrêté préfectoral 2025-DDT-SABE-NPN n° 16 prononçant l'application du régime forestier à des terrains boisés sur votre commune.

Vous voudrez bien procéder à l'affichage de cet arrêté en mairie pour une durée de deux mois et, à l'issue de cette publicité, dresser procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité, m'en faire parvenir un exemplaire ainsi qu'à l'agence de l'ONF de Metz.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe à la cheffe de l'unité nature et prévention des nuisances,



Vanessa Montlouis-Gabriel

Madame le Maire de Porcelette
Mairie de Porcelette
5 rue de Saint-Avold
57890 PORCELETTE

CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SARREGUEMINES	AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU 02/12/2022 ----- Décisions administratives relatives aux soins sous contrainte et à la transmission de documents au Juge des Libertés et de la Détention	10 avril 2025
---	--	---------------

LE DIRECTEUR

DU CENTRE HOSPITALIER ET DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE SARREGUEMINES,

Vu le Code de la Santé Publique

Vu la loi n°2011/803 du 05 juillet 2011, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge

Vu la loi n°2016/41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Vu le décret n°2011/846 du 18 juillet 2011, relatif à la procédure judiciaire de mainlevée ou de contrôle des mesures de soins psychiatriques

Vu l'instruction du 29 mars 2017 relative à la politique de réduction des pratiques d'isolement et de contention au sein des établissements de santé autorisés en psychiatrie et désignés pour assurer des soins psychiatriques sans consentement

DECIDE

Article 1 : Le personnel administratif de catégorie hiérarchique A, dont le nom suit, bénéficie d'une délégation de signature pour les décisions d'admission en soins, les décisions de maintien et les décisions de levée des mesures de soins psychiatriques sous contrainte, relevant de la compétence du directeur. Sont concernées les décisions de Soins sur Demande d'un Tiers (SDT), de Soins sur Demande d'un Tiers en Urgence (SDT U) et de Soins en cas de Péril Imminent (SPI).
La transmission au Juge des Libertés et de la Détention des requêtes relatives aux mesures d'isolement et de contention fait également partie du champ de la présente délégation de signature.
La présente délégation de signature ne concerne pas les décisions d'autorisation pour les sorties de courte durée.

Article 2 : La délégataire s'engage à utiliser sa délégation de signature dans le respect de la réglementation. Elle rend compte des décisions prises au Directeur à sa demande et à chaque fois que nécessaire.

Article 3 : La présente décision prend effet le 10 avril 2025 et toutes les autres dispositions de la délégation initiales restent d'actualité.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Moselle et est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Sarreguemines, le 10 avril 2025

Le Directeur des Hôpitaux de
Sarreguemines et de l'EHPAD de
Puttelange-aux-Lacs,



François GASPARINA

La délégataire :



Rachel FROEHLICHER

ARRÊTÉ DDETS n° 29/2025 du 15 AVR. 2025

Fixant la liste des conseillers du salarié chargés d'assister le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou lors de l'entretien préparatoire à la rupture conventionnelle dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle,

VU le code du travail et notamment ses articles L.1232-4, L. 1232-7 à L. 1232-14, L. 1233-13 et D. 1232-4 à D. 1232-12 ;

VU la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991 relative au conseiller du salarié modifiant la loi n° 89-549 du 2 août 1989 ;

VU le décret d'application n° 91-753 du 31 juillet 1991 ;

VU la loi n°2008-593 du 25 juin 2008 élargissant le champ d'intervention du conseiller du salarié à la rupture conventionnelle ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du département de la Moselle ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Madame Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités du Grand Est ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Martine ARTZ sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL 2024-A-11 du 15 février 2024 portant délégation de signature en faveur de Madame Martine ARTZ, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle ;

VU l'arrêté n°2023-068 du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres de la directrice régionale en matière d'inspection du travail en faveur de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle ;

VU la consultation des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés, conformément à l'article D. 1232-4 du code du travail ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement et dans le cadre d'une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est établie conformément au tableau en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les conseillers du salarié inscrits sur cette liste sont désignés pour une durée de trois ans à compter du 03 mai 2025.

ARTICLE 3 :

Leur mission permanente s'exerce à titre gratuit exclusivement dans le département de la Moselle et ouvre droit à ce titre au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne.

ARTICLE 4 :

La liste des conseillers du salarié prévue à l'article 1^{er} ci-dessus est tenue à la disposition des salariés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département de la Moselle.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de Moselle, Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Metz, le 16/04/2025

La directrice départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités de
la Moselle

A blue ink signature, appearing to be 'Martine ARTZ', is written over the text of the official title.

Martine ARTZ

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification. Le recours gracieux est à déposer auprès du Préfet de Moselle et le recours hiérarchique auprès du ministère du travail, Direction générale du travail, 39-43 quai André-Citroën 75902 Paris Cedex 15.

**LISTE DES CONSEILLERS DU SALARIE HABILITES A ASSISTER LES SALARIES
DANS LES ENTREPRISES DEPOURVUES D'INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL
LORS DE L'ENTRETIEN PREALABLE AU LICENCIEMENT
ET DE L'ENTRETIEN PREPARATOIRE A LA RUPTURE CONVENTIONNELLE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

Les conseillers désignés sont compétents dans tout le département

ZONE D'EMPLOI DE METZ

NOM – PRENOM	PROFESSION	SYNDICAT
BRAUN Thierry JOUVANCE René Paul THIRION André	Technicien Responsable laboratoire de tests Salarié	C.F.T.C. 69 rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX ☎ 03 87 36 02 46
BASTIEN Franck MONTEILLET Thierry	Technicien Salarié	C.F.E. – C.G.C. 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE LES METZ ☎ 03 54 22 84 88
BAYLE Nadège DECAMPS Sylvain FEL Ouiza	Aide médico-psychologique Educateur Technicienne de gestion des archives	SOLIDAIRES 3 rue Dupré de Geneste 57000 METZ ☎ 06 81 19 69 29
ANTUNES Miguel DAAOU Mohand LACOUR Geoffrey LAURAIN Nathalie SPRICH Jordan TOUSSAINT Dominique	Photographe Salarié Vendeur en boutique Documentaliste Salarié Développeur intégrateur solution logiciel	C.F.D.T. 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1 ☎ 03 87 16 97 70
BOUTTIER Mickaël EL BOUAKILI Youssefi STOQUERT Fabienne	Salarié Salarié Salariée	UNSA 1 rue de l'Argonne 57000 METZ ☎ 03 87 17 36 51 ou 06 30 97 23 80
ALIBO COLLIGNON Virginie ARIAS José TAYEB Fouad	Technicienne Logistique Approvisionnement Cadre CPAM de Moselle Chef d'équipe	FORCE OUVRIERE 24 rue du Cambout 57005 METZ CEDEX 1 ☎ 03 87 75 64 65

BRAHMI Nardjesse	Salariée	C.G.T. 10 rue de Méric 57050 METZ ☎ 03 87 75 81 70
D'ADAMO Julie	Salariée	
EL KASRI Abderrahim	Chauffeur PL	
FERHATI Kamel	Salarié	
LATTRECHE Kamel	Agent de sécurité	
LINARES HIEGEL Valérie	Salariée	
LOURIDI Lamia	Salariée	
MELIANI Hadj Ahmed	Agent de sécurité	
TOUIRSI Chérif	Employé	
MACIAZEK Denis	Juriste Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 71 13 03 32
REDDANI Salah	Cadre commercial	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 48 42 04 73
VOLLMER Henri	Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 07 87 25 40

ZONE D'EMPLOI DE THIONVILLE

NOM – PRENOM	PROFESSION	SYNDICAT
SKALITZ Etienne	Retraité	C.F.E. – C.G.C. 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE LES METZ ☎ 03 54 22 84 88
BARBIER Frédéric ETTINGER Alain PENINON Sébastien TACHET Yannick	Employé Chargé de clientèle Conducteur PL Inspecteur de recouvrement	C.F.D.T. 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1 ☎ 03 87 16 97 70
BAYLE Nadège DECAMPS Sylvain	Aide médico-psychologique Educateur	SOLIDAIRES 3 rue Dupré de Geneste 57000 METZ ☎ 06 81 19 69 29
ASNOUNE Fadila GRANDTHOUVENIN Guy LOMBARDI Sébastien	Chef d'équipe Agent de coordination Maître nageur	FORCE OUVRIERE 24 rue du Cambout BP 30229 57005 METZ CEDEX ☎ 03 87 75 64 65
BOUSSIHA Hamid BURRIELLO Lionel DARAIO Antonio VAUMORON Marie-Agnès	Technicien Technicien maintenance mécanique Retraité Demandeuse d'emploi	C.G.T. 9 rue du Cygne 57100 THIONVILLE ☎ 03 82 53 70 09
BOUTTIER Mickaël EL BOUAKILI Youssefi STOQUERT Fabienne	Salarié Salarié Salariée	UNSA 1 rue de l'Argonne 57000 METZ ☎ 03 87 17 36 51 ou 06 30 97 23 80
GUERiot Dominique RAMAZZOTTI Angéla	Retraité Secrétaire de direction	C.F.T.C. 69 rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX ☎ 03 87 36 02 46
MACIAZEK Denis	Juriste Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 71 13 03 32
REDDANI Salah	Cadre commercial	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 48 42 04 73
VOLLMER Henri	Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 07 87 25 40

ZONE D'EMPLOI DU BASSIN HOULLIER

NOM – PRENOM	PROFESSION	SYNDICAT
BIELITZ Jean-Luc BOUKHAROUBA Hocine HOCKENBERGER Yves LUX Astrid	Agent de production Demandeur d'emploi Retraité Salariée	C.G.T. 31 rue de Metz 57800 FREYMING MERLEBACH ☎ 03 87 04 55 55 ☎ 07 68 65 56 88
CASULA Samuel FACCA Fabrice	Conseiller commercial Agent de production dans l'industrie automobile	UNSA 1 rue de l'Argonne 57000 METZ ☎ 03 87 17 36 51
HENRY Dave LOUMA Ourida	PFI polyvalent finition Aide-soignante	SOLIDAIRES 3 rue Dupré de Geneste 57000 METZ ☎ 06 81 19 69 29
FEDOZZI Roberto MAGNO Salvatore Pascal SIEBERT Jean-Christophe	Technicien bâtiment Préventeur risques professionnels Responsable informatique	FORCE OUVRIERE 24 rue du Cambout BP 30229 57005 METZ CEDEX ☎ 03 87 75 64 65
PAGANO François	RH	C.F.E. – C.G.C. 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE LES METZ ☎ 03 54 22 84 88 ☎ 03 87 32 13 10
AROLDI Patricia HEIL Chloé MERLO Carole	Salariée Salarié Salariée	C.F.T.C. 69 rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX ☎ 03 87 36 02 46
BOURGEOIS Laurent CHENNOUF Raouf CUCUZZELLA Bartolina LEITE Carlos Manuel	Technicien de maintenance Salarié Conseillère indemnisation Informaticien	C.F.D.T. 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1 ☎ 03 87 16 97 70 ☎ 03 87 36 02 46
MACIAZEK Denis	Juriste Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 71 13 03 32
REDDANI Salah	Cadre commercial	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 48 42 04 73
VOLLMER Henri	Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 07 87 25 40

ZONE D'EMPLOI DE SARREBOURG

NOM – PRENOM	PROFESSION	SYNDICAT
BOLDIZAR Daniel PHILIPPI Alain POUZALGUES Julie	Retraité Retraité Salariée	C.G.T. 5 rue d'Auvergne 57400 SARREBOURG ☎ 03 87 23 55 52
BECKER Philippe PAUL Daniel	Salarié Chef d'équipe de sécurité incendie	C.F.T.C. 69 rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX ☎ 03 87 36 02 46
HENRY Dave	PFI polyvalent finition	SOLIDAIRES 3 rue Dupré de Geneste 57000 METZ ☎ 06 81 19 69 29
DI PRENDA Gino	Préparateur de commandes	C.F.D.T. 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1 ☎ 03 87 16 97 70
JUSCZCZAK Hervé LOUIS Pascal	Ouvrier Ouvrier	FORCE OUVRIERE 24 rue du Cambout BP 30229 57005 METZ CEDEX ☎ 03 87 75 64 65
ATTINETTI Michel	Responsable Vente Secteur	C.F.E. – C.G.C. 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE LES METZ ☎ 03 54 22 84 88
MACIAZEK Denis	Juriste Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 71 13 03 32
REDDANI Salah	Cadre commercial	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 48 42 04 73
VOLLMER Henri	Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 07 87 25 40

ZONE D'EMPLOI DE SARREGUEMINES

NOM – PRENOM	PROFESSION	SYNDICAT
DIDIOT Serge LANNO Dominique	Assistant logistique Chef de rayon	C.F.T.C. 69 rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX ☎ 03 87 36 02 46
WEISS Sandra ZENATTI Serge	Assistante de santé au Travail Agent de maîtrise	C.F.D.T. 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1 ☎ 03 87 16 97 70
HENRY Dave JANES Yannick LOUMA Ourida	PFI polyvalent finition Agent SNCF Aide-soignante	SOLIDAIRES 3 rue Dupré de Geneste 57000 METZ ☎ 06 81 19 69 29
MUTZETTE Mario	Technicien qualité	C.F.E. – C.G.C. 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE LES METZ ☎ 03 54 22 84 88
CASULA Samuel	Conseiller commercial	UNSA 1 rue de l'Argonne 57000 METZ ☎ 03 87 17 36 51
BOUR Sébastien JUNG Kévin	Opérateur de production Leader de zone montage	FORCE OUVRIERE 24 rue du Cambout BP 30229 57005 METZ CEDEX ☎ 03 87 75 64 65
ERDOGAN Coskun HILPERT Bernadette PEDERIVA Bertrand	Agent de production Retraitée Salarié	CGT 31 rue de Metz 57800 FREYMING MERLEBACH ☎ 03 87 81 58 00
MACIAZEK Denis	Juriste Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 71 13 03 32
REDDANI Salah	Cadre commercial	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 48 42 04 73
VOLLMER Henri	Retraité	INDIVIDUEL / SANS ETIQUETTE ☎ 06 07 87 25 40

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle